

« Quelle justice pour la France ? »

38 personnalités répondent aux préoccupations des français »
Ouvrage coordonné par le juge Dragos Calin – L'Harmattan - 2011

Vous me consultez concernant la perception que je peux avoir du système judiciaire en place et d'un système judiciaire plus idéal, en tant que citoyenne, mais aussi en tant qu'auteur, au titre de ma participation à la vie culturelle de mon pays. C'est un sujet à la fois vaste et complexe auquel je vais tenter de vous répondre avec sans doute un brin de naïveté.

Si vous deviez vous adresser à une instance en France pour protéger vos droits, auriez-vous confiance dans le système judiciaire ?

Je dois tout d'abord vous avouer que je n'ai pour ainsi dire jamais eu personnellement à faire avec la justice, ce qui ne m'empêche pas d'en avoir une certaine conception. La première étant que sa fonction est d'être rendue de manière équitable pour tous. Programme chargé dans un monde qui favorise les puissants pour la simple raison qu'ils ont des moyens qui font cruellement défaut à d'autre. Rendre la justice sur la base d'une société d'injustices relève donc de l'utopie ou de la vocation. Pour répondre à votre première question, ma méfiance est entière, mais je crois suffisamment en l'être humain malgré tout, pour savoir qu'il y a des gens justes et droits et espérer qu'ils soient plus nombreux que les autres, dans ce domaine comme dans les autres.

Quelle mesure préconiser pour renforcer l'indépendance de la justice et gagner la confiance des Français ? (avocats, magistrats, juges, procureurs...)

Comment assurer l'indépendance de la justice sans créer un état dans l'état, un pouvoir qui – comme tous les pouvoirs – serait susceptible d'agir au nom d'intérêts personnels qui entrent clairement en conflit avec l'intérêt général ? Comment remettre l'homme au cœur du système judiciaire en tant que citoyen, certes, mais aussi en tant qu'individu ? La médiation – que vous abordez dans votre supplément de l'année 2010 à la revue *The Romanian judge's Forum review* – pourrait en effet être une piste pour sortir du culte de la victimisation et de la plainte à outrance et engager les hommes et les femmes à résoudre certains conflits qui engorgent les tribunaux au détriment d'affaires beaucoup plus graves. En France, les mairies offrent parfois ce genre de service. Les médiateurs sont d'anciens juges ou avocats à la retraite, connaissant parfaitement les arcanes du pouvoir et les méandres de la loi. Ils interviennent gratuitement pour des citoyens qui leur en font la demande et si l'affaire qu'ils soumettent présente un caractère conflictuel sans gravité majeure.

Il se trouve que j'ai fait appel à un médiateur, voici des années, dans un cas de succession où un notaire s'était associé à un cabinet en recherche généalogique pour spolier une dame âgée. L'affaire fût rondement menée à notre satisfaction et la bénéficiaire – harcelée et menacée au téléphone par ledit cabinet – a obtenu ce qui lui revenait de droit sans avoir à passer par les tribunaux.

Les médiateurs sont méconnus du grand public et c'est la raison principale – me semble-t-il – du peu de succès de l'entreprise. Une généralisation systématique du système, une large diffusion auprès des publics pourrait renforcer la démarche et engager des procédures dans ce sens plutôt que vers le dépôt de plainte. L'intervention de ces bénévoles assermentés créerait de plus un contre pouvoir aux

instances en place qui elles, n'offrent pas gratuitement. Les avocats sont au-dessus des moyens de la plupart des gens et ceux commis d'office paraissent rarement efficaces.

Une autre piste pourrait être une simplification d'un système qui, par strates et ajouts successifs, renforcements inconsidérés et parfois contradictoires, a créé une véritable jungle juridique. Il s'ensuit une consolidation des inégalités puisque les cabinets les plus puissants sont ceux qui ont assez d'employés pour faire face à ces complexifications incessantes. Ce sont eux qui trouvent les failles du système et s'y engouffrent au bénéfice de leurs clients. Ce sont aussi eux qui pratiquent les honoraires les plus élevés. Où l'on voit avec quelle habileté le serpent arrive à se mordre la queue. Le bon sens mis au service d'une refonte massive et intégrale du système, permettrait peut-être d'éviter que des escrocs manifestes plument les plus démunis, que des assassins échappent à la peine légitime qu'ils doivent à leur victime et à la société dans laquelle ils prétendent vivre. Car l'injustice est sans doute le sentiment que le plus grand nombre d'individus partagent dans le monde, doublé d'un sentiment de fatalité et de peur. Inextricable, incompréhensible, le système judiciaire est trop lent, et les codes qui régissent notre société interdisent aux citoyens d'expérimenter leur liberté individuelle. Les populations jugent désormais que l'impunité a droit de cité et que les réponses données aux victimes sont inappropriées. Les médias sont un puissant organe du désaveu populaire qu'ils entretiennent au quotidien.

Pour regagner la confiance des Français ? Les informer au lieu de les désinformer. Mais touchant aux structures du système judiciaire, vous comprenez vite que ce sont les structures même de la société qu'il faut repenser. C'est le système et son contexte qui sont en question.

Quelles seraient les mesures à prendre permettant une « définitive » séparation des pouvoirs politiques et judiciaires ?

L'indépendance de la justice apparaît comme une évidence, au même titre qu'il n'y a pas de démocratie dans un pays qui serait incapable de faire la séparation entre l'église et l'état. Mais qu'en est-il de la possibilité d'une véritable intégrité des juges ? Qui juge les juges lorsqu'ils sont défaillants ? La monstruosité du système judiciaire en URSS à l'heure actuelle, son état de putréfaction et de corruption, son alliance manifeste avec la mafia montre l'ampleur que peut prendre un corps de métier aussi puissant s'il était livré à son seul absolutisme. Pourtant, asservir un système judiciaire à l'Etat, c'est remettre la justice entre les mains du pouvoir en place. Comment assurer l'indépendance de la justice ? Par un contre pouvoir, qui pourrait prendre la forme d'une sorte de tribunal supérieur, soit anonyme pour assurer la sécurité de ceux qui le constitueraient, soit à durée de mandat limité. Voire les deux. Lequel pouvoir aurait mission de défendre la liberté des juges et de s'assurer de leur intégrité. Je vous confirme cependant mon incompetence dans le domaine et vous livre cette proposition avec réticence.

Quel devrait être le rôle d'un Ministre de la justice, membre d'un gouvernement (et solidaire des décisions prises par ce gouvernement) ?

Les ministres chez nous tournent au son du jeu des chaises musicales et sont la plupart du temps incompetents en matière de loi, sauf à s'en affranchir pour eux-mêmes. D'autre part, le désir de pouvoir, le confort des retraites qui l'accompagnent, les avantages de toutes sortes et les arrangements particuliers occupent tout leur temps. Il conviendrait de redéfinir le poste et la manière dont chacun en tire profit pour pouvoir envisager un rôle du Ministre de la justice. En l'état

actuel, cette question n'est pas recevable. Cependant et de manière totalement utopiste, un Ministre devrait soutenir et accompagner le système qu'il prétend servir. Et prendre le risque de s'opposer au pouvoir en place s'il le jugeait nécessaire. Il devrait aussi servir de lien entre les deux pouvoirs et non pas s'assujettir à un seul. Ce qui supposerait déjà une certaine « indépendance » du Ministre de la justice.

Partagez-vous l'idée que les procès devraient pouvoir être filmés et diffusés ensuite ?

Je répondrais qu'un tribunal n'est pas un cirque et que nous ne sommes plus au temps des romains. Filmer et diffuser les procès ? C'est déjà le cas actuellement dans certaines émissions à grand frisson où, pour flatter l'audience TV, on agite les cas les plus révoltants de meurtres et autres crimes de sang. Si encore cette possibilité prenait une forme pédagogique, elle serait peut-être utile pour éduquer et familiariser les citoyens avec leur système judiciaire. Encore faudrait-il que cela se fasse avec l'accord des parties en présence, et ce pour deux raisons distinctes : le droit de conserver l'anonymat et le respect de la présomption d'innocence.

D'après vous, le juge idéal existe-t-il ou bien pourrait-il encore naître ?

S'il se doit d'être indépendant, le juge n'en est pas moins partial puisqu'humain, pétri de son vécu, de son histoire personnelle et de ses propres limites, effrois et convictions. J'évoque succinctement certaines pistes de réflexion : Une formation permanente sur le mode de ce qui se fait dans le milieu des thérapeutes, des échanges interprofessionnels, des jugements menés à plusieurs au même titre que le jury populaire. Si celui-ci n'est pas représenté par un seul homme ou une seule femme, pourquoi la justice devrait-elle être rendue par un individu unique ? Poser la question du juge idéal, c'est poser la question de l'homme idéal, l'un étant inséparable de l'autre. Il est donc en devenir et il appartient à chacun d'entre nous de le mettre au monde. Cette question mérite un livre à elle seule, je m'en tiendrais là.

Pour conclure, je dirai que je partage avec d'autres, un sentiment de révolte permanent devant nos sociétés qui ne cessent de spolier, maltraiter, voire tuer les plus démunis. Devant l'extravagance d'un jeu où le plus retors, le plus malin, le plus influent s'en sortira toujours mieux que l'honnête homme au sens où le 17^{ème} siècle entendait ce mot. Sentiment que nourrit un manque évident de compréhension et de connaissance du système judiciaire, si complexe, si tarabiscoté et retourné sur lui-même qu'il en est devenu inaccessible.

Surprise dans un premier temps que vous vous adressiez à moi pour ces questions, je vous en remercie car cela m'a donné l'occasion de réfléchir et de formuler mes interrogations à ce sujet. J'en profite pour vous encourager dans cette démarche originale et inhabituelle qui est tout à l'honneur d'hommes et de femmes qui ne devront manquer ni d'audace, ni d'humilité s'ils veulent pouvoir exercer avec équité et talent, un métier qui tient souvent du sacerdoce.

Frédérique Martin
Ecrivain